

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Lot _____ étant le terrain numéro _____ Cadastre du Québec
(terrain desservi par le service d'aqueduc uniquement)

Remarque : La soumission devra être insérée dans une enveloppe cachetée et identifiée « Terrains vacants à vendre – rue de l'Envol – soumission pour le terrain numéro _____ » (inscrire le numéro du terrain ciblé)

La mise à prix est fixée de la façon suivante :

- 1\$ plus les taxes applicables pour une construction finalisée au plus tard le 31 décembre 2019;
- 2 500\$ plus les taxes applicables pour une construction finalisée entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020;
- 5 000\$ plus les taxes applicables pour une construction finalisée entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2020.

et je, soussigné(e), offre donc un prix de _____ \$ plus les taxes applicables pour une construction finalisée au plus tard le _____.

Pour la propriété décrite ci-après :

DÉSIGNATION

Une propriété sise sur la rue de l'Envol et désignée comme étant le lot _____, soit le terrain numéro _____ cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Le tout sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes.

1. Je déclare que ce prix est valide pour 90 jours à compter de l'ouverture des soumissions.
2. Je m'engage à ne pas exiger d'arpentage du terrain et/ou de certificat de localisation et à n'exiger de la municipalité de la Ville de Gaspé que les titres de propriété en sa possession.
3. Je m'engage à ne pas exiger de test de sol de la Ville de Gaspé.
4. Je m'engage de plus à faire rédiger, à mes frais, un acte d'achat notarié dans les 60 jours de l'acceptation de la soumission par le Conseil.
5. Je reconnais que la vente est faite sans aucune garantie de la part du vendeur et que j'accepte d'acquérir ledit immeuble à mes risques et périls.

6. Je m'engage à payer le prix complet lors de la signature du contrat notarié et je reconnais que les frais de notaire et d'arpentage, le cas échéant, sont à ma charge.
7. Je m'engage à verser, lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire, un montant de 2 500\$ au moyen d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Gaspé et ce, en sus du prix de vente. Le montant du chèque visé me sera remboursé uniquement lorsque la construction de l'habitation aura été finalisée dans les délais prescrits. Advenant que la construction n'est pas terminée dans le délai prescrit la Ville de Gaspé gardera le chèque visé à titre de dommages et intérêts liquidés.
8. Je reconnais que les critères pour évaluer l'offre d'acquisition seront notamment les suivants :
 - le coût d'acquisition proposé ;
 - le nombre de logements locatifs projeté et le type d'habitation (habitation unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée et/ou trifamiliale isolée) ;
 - échéancier de réalisation du projet (incluant la date de prise de possession par les locataires;
9. Je reconnais que la Ville de Gaspé se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telle décision.
10. Je comprends et reconnais que les critères de l'article 8 et l'analyse de l'annexe A ont autant d'importance pour la Ville de Gaspé que le prix offert.
11. Je m'engage à construire un ou des bâtiment(s) d'habitation unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée et/ou trifamiliale isolée et conforme au règlement 1156-11 et ce, au plus tard le _____.

À défaut de quoi, la Ville de Gaspé aura le droit d'exiger la rétrocession gratuite et à mes frais de l'immeuble présentement vendu et je m'engage alors, dans une telle alternative, à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession et également, dans une telle alternative, je reconnais que toutes les améliorations faites audit immeuble appartiendront comme autres dommages liquidés à la Ville de Gaspé.

12. Je reconnais que si je ne satisfais pas à l'obligation stipulée à l'article 11, que moi ou mes ayants droit ne pourront, durant les cinq (5) années qui suivent la date de la signature de l'acte de vente, vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu sans d'abord l'offrir par écrit à la Ville de Gaspé au prix payé. La Ville de Gaspé aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Je reconnais que la condition ci-haut est imposée au profit de la Ville de Gaspé. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte, ladite condition entraînera une annulation pure et simple, au profit de la Ville de Gaspé, de la présente vente relativement à cet immeuble, sans remboursement autre que le prix payé pour l'acquisition. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cet immeuble appartiendront à la Ville de Gaspé comme autres dommages liquidés.

13. Je reconnais avoir vérifié si l'utilisation que je désire faire de l'immeuble est possible en vertu de la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur et je dégage le vendeur de toute responsabilité à cet égard.

14. Je reconnais que je dois, avec le formulaire d'offre, fournir une description de mon projet, le tout en conformité avec les critères d'évaluation aux termes de l'article 8 ci-dessus et l'annexe A jointe à la présente.

15. Je reconnais qu'advenant l'adoption d'une loi spéciale permettant à la ville d'adopter un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières et de congé de taxes sur les services afin d'aider la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Gaspé, que le projet soumis par les présentes ne sera admissible à un tel programme.

Nom du soumissionnaire
(en lettres moulées)

Adresse : _____

Signature

Date

ANNEXE A
GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES CONFORMES

CRITÈRES D'ÉVALUATION	PONDÉRATION	note
<p>a) Valeur offerte pour le terrain</p> <p>Pondération établie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre la plus élevée = 20 points - Seconde offre la plus élevée = 20 points – (1x (20/nombre d'offres conformes)) - Troisième offre la plus élevée = 20 points – (2x (20/nombre d'offres conformes)) - Quatrième offre la plus élevée = 20 points – (3x (20/nombre d'offres conformes)) - Cinquième offre la plus élevée = 20 points – (4x (20/nombre d'offres conformes)) - Sixième offre la plus élevée = 20 points – (5x (20/nombre d'offres conformes)) <p>La formule de calcul se poursuit selon le nombre d'offres reçues</p>	20	
<p>b) nombre de logements locatifs créés (plus il y aura de logements locatifs créés, plus la pondération sera élevée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 logements locatifs : 45 points - 2 logements locatifs : 22.5 points 	45	
<p>c) échéancier de réalisation du projet (plus la réalisation du projet est à court terme, plus la pondération sera élevée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction finalisée au plus tard le 31 décembre 2019: 35 points - construction finalisée entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020 : 20 points - construction finalisée entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2020 : 10 points <p><u>Aucune construction après le 31 décembre 2020 ne sera considérée</u></p>	35	
Pointage total	100	